

Oui à la révision de la loi sur l'asile

09.05.2016

D'un coup d'oeil

Dans le présent dossier politique, *economiesuisse* expose sa position sur la révision de la loi sur l'asile: en lien avec l'initiative «contre l'immigration de masse», il est important que les procédures d'asile soient rapides et équitables. Sans assistance juridique, les procédures prendraient du retard. Des procédures efficaces baissent en revanche les coûts. La révision permet, enfin, une intégration rapide des réfugiés accueillis sur le marché du travail.

Le 5 juin prochain, les électeurs suisses se rendront aux urnes pour se prononcer sur la révision de la loi sur l'asile. La réforme législative proposée prévoit que 60% des demandes d'asile devront aboutir à une décision exécutoire dans un délai de 140 jours. L'accélération des procédures, obtenue moyennant un regroupement et une collaboration étroite des instances concernées, est l'objectif principal de la présente révision. L'assistance juridique gratuite contribue à des procédures correctes et équitables de même qu'elle assure une meilleure acceptation des décisions par les demandeurs d'asile. La présente révision transpose dans la législation des mesures urgentes approuvées par le souverain en 2013,

et les complète judicieusement. En cas de refus du projet, le système suisse de l'asile reviendra à la situation, insatisfaisante au demeurant, qui prévalait avant ce scrutin populaire. D'après la Confédération, la restructuration proposée permettrait en outre de réaliser des économies substantielles. Bien que l'UDC plaide toujours pour des procédures plus rapides, elle est opposée à cette révision en deux volets et a lancé un référendum contre celle-ci. *economiesuisse* recommande de voter oui le 5 juin pour un droit de l'asile tourné vers l'avenir et équitable.

